

DEPARTEMENT du GARD ARRONDISSEMENT de NÎMES CANTON de ST GILLES	COMMUNE DE CAVEIRAC DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL20230831_060/478
	Du 31 Août 2023 à 18 heures30
NOMBRE : De Conseillers en exercice : 27 De Présents : 20 De Votants : 26 Absents ayant donné procuration 6 Absents excusés sans procuration 1 Absents non excusés sans procuration 0	L'an deux mille vingt-trois, le trente-et-un août à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Caveirac étant réuni salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CHAILAN, Maire, Etaient présents : Mesdames et Messieurs CHAILAN Jean-Luc ; MAZAY Isabelle; SERVILE Marc; GIOVANNELLI Odile ; GUERRE Cyril ; LAPIERRE Catherine ; BALLESTEROS Jérôme ; GHELFI Agnès ; MIARD Pascal ; ROQUIER Bruno ; ESCUDIER Sophie ; BERLINE Marion ; GIMENO Sophie ; DENAT Sophie ; LEDIEU Bertrand ; LINGERAT Sophie ; ETIENNE Patrick ; CRES Elisabeth ; BROSETTE Alice ; AUGIER Marc. Etaient absents excusés avec procuration : M. ANDRE Christian qui avait donné procuration à M. MIARD Pascal ; Mme DUSSAUT Florence qui avait donné procuration à GIOVANNELLI Odile ; M. GIRON Antoine qui avait donné procuration à M. LEDIEU Bertrand ; M. CODOU Loïc qui avait donné procuration à ETIENNE Patrick ; Mme ROCCO Catherine qui avait donné procuration à Mme BROSETTE Alice ; Mme MARTIN Laurence qui avait donné procuration à M. ROQUIER Bruno Etait absent excusé sans procuration : BARAGNON Guillaume Etaient absents non excusés sans procuration : -
Objet : Services techniques - Vente du véhicule Ford Transit à un professionnel	

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2122-18 ; L. 2122-22 et L. 2122-26, La commune de Caveirac possède dans son parc automobile, au sein des services techniques, un véhicule utilitaire de marque Ford et de modèle TRANSIT qui n'est plus utilisé depuis quelques mois et dont le contrôle technique n'est plus valable et qui en outre doit subir des réparations.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser la vente de ce véhicule en l'état, et au vu de sa situation administrative, uniquement à un professionnel.

Le site de la société Agorastore, dédié aux ventes aux enchères de bien publics, est le lieu parfait pour ce type de vente à un professionnel : Il est proposé au conseil municipal de procéder à la vente de ce véhicule au prix de 5 126 €.

Le rapport de Monsieur le Maire entendu,

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré et l'**UNANIMITE** des membres présents et représentés,

AUTORISE la vente à un professionnel du véhicule Ford Transit via la société Agorastore pour un montant de 5 126 € ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou à défaut l'élu délégué, à signer tout document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

A Caveirac le, **- 4 SEP. 2023**

Le Maire

Jean-Luc CHAILAN



La Secrétaire de séance

Sophie LINGERAT

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par site internet <https://www.telerecours.fr>